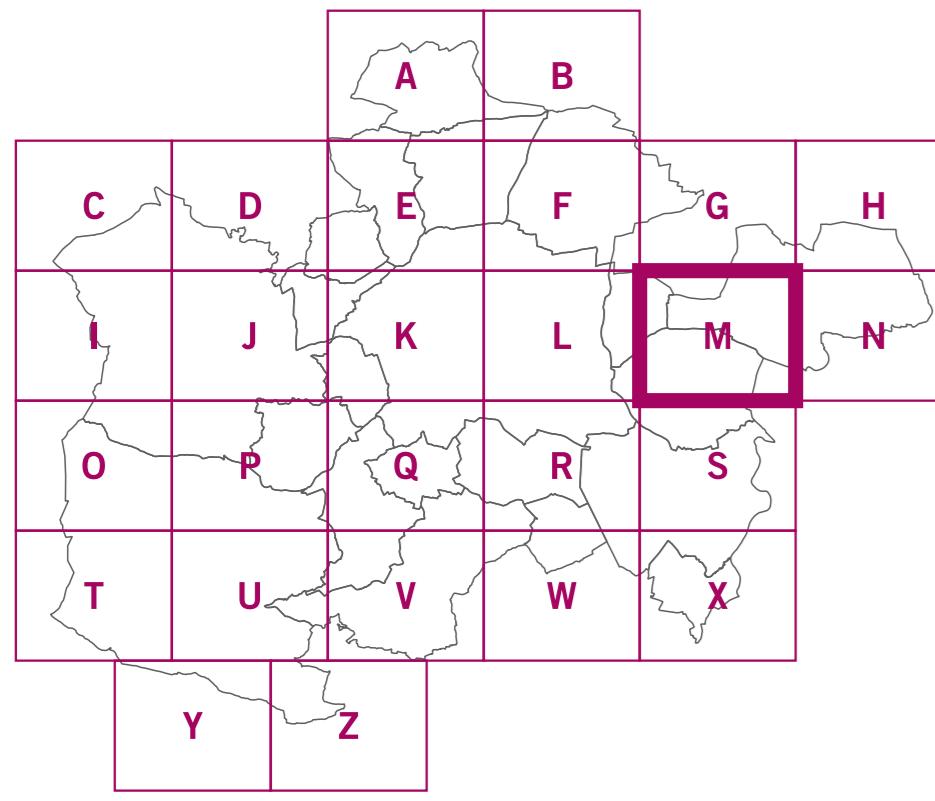


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE M

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC	Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A	Zones agricoles
UG	Zones urbaines générales	A1	Zones agricoles de proximité
UGp	Secteurs de projet	A2	Zones agricoles paysagères
Ugcj	Secteurs de cités-jardins	N	Zones naturelles
UE	Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1	Zones naturelles de proximité
UEp	Secteurs de projet	N2	Zones naturelles spécifiques
UV	Zones urbaines vertes		
AUG / 2AU	Zones à urbaniser résidentielles ou mixtes	a	Activités
AUE	Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement	b	Carrières
		c	Camping et loisirs
		d	Equipements
		e	Gens du Voyage
		f	Hébergements légers
		g	Jardins
		h	Loisirs
		i	Photovoltaïques
		j	Viticoles ou arboricoles

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :

- a Activités
- b Carrières
- c Camping et loisirs
- d Equipements
- e Gens du Voyage
- f Hébergements légers
- g Jardins
- h Loisirs
- i Photovoltaïques
- j Viticoles ou arboricoles

PATRIMOINE

Bâti remarquable
— Bâti remarquable / petit patrimoine
— Bâti remarquable / mur

Ensemble urbain

Site témoin

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Boisé Classé (EBC)	Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
• Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement
• Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert
• Continuité de nature à créer	EIPE - Coeur d'ilôt
• Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Linéaire de protection des commerces
- Linéaire de protection des rez-de-chaussée actifs
- Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

- Secteur de taille et de capacité limitées (STÉCAL)
- ★ Bâtiment pouvant changer de destination

